



Déclaration liminaire CDEN du 3 février 2023

M. le Préfet, Monsieur le Président du Conseil départemental, Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, mesdames et messieurs les membres du CDEN,

Les principales mesures budgétaires actées au plan national se déclinent désormais localement et vont à nouveau dégrader les conditions d'enseignement.

La préparation de la rentrée du 2nd degré se fait sur la base du retrait de 481 emplois sur tout le territoire dont plus d'une centaine pour notre académie. Cette année encore, le nombre d'HSA est en hausse. De fait, là où elles sont abondées, les HSA ne sont plus absorbables par les personnels dans les établissements.

Le contexte de réforme de la voie professionnelle a conduit cette année le ministère à annoncer à un gel des moyens dans les lycées professionnels. Cette mesure était indispensable, mais le contexte de restriction budgétaire contraint à faire absorber les conséquences des suppressions d'emplois par les seuls collèges et lycées GT. Cela conduit nécessairement à des besoins qui ne seront pas satisfaits.

Le ministère manifeste, une fois de plus, son peu d'égard envers les chefs d'établissements en annonçant en janvier par voie de presse, sans aucune concertation préalable, des décisions qui vont impacter significativement les moyens humains et les fonctionnements des établissements, alors même qu'il demande aux personnels de direction d'anticiper la rentrée suivante dès le mois de novembre.

Par ailleurs, les mesures envisagées par opportunité concernant l'enseignement de la technologie, en plus d'être un non-sens pédagogique, seront nécessairement impactantes en termes de carte scolaire. Alors que les constats sur le défaut d'attractivité du métier, les dégradations des conditions d'exercices, sont sans appel,

des décisions unilatérales viennent bousculer l'organisation des enseignements scientifiques, occasionnant d'office la disparition de l'EIST pour les collègues qui s'y sont engagés. À l'heure où notre pays manque de techniciens, d'ingénieurs et de scientifiques et où le vivier de recrutement post-bac se tarit dans certaines filières scientifiques, la solution du ministère au manque d'attractivité du métier d'enseignant de technologie se traduit donc par une suppression de cet enseignement en classe de 6^{ème}.

De plus, les mathématiques seront incluses dans le tronc commun en classe de première générale, à partir de la rentrée 2023, pour les élèves qui ne choisiront pas l'enseignement de spécialité mathématiques. Cette décision aura, elle aussi, des effets concrets sur la DHG des établissements.

Alors que l'UNSA Éducation s'était opposée fermement à cette mesure, à l'instar de l'ensemble des organisations syndicales représentatives, celle-ci intervient dans le contexte de nouvelles restrictions budgétaires. Prendre ainsi le risque de recréer des filières en ignorant les effets pour se donner l'illusion d'agir aux dépens des élèves et de la nécessité d'apporter une réponse cohérente et adaptée au défaut de conception de la place des mathématiques au lycée est profondément condamnable.

Pour l'UNSA Éducation, les mathématiques doivent être intégrées dans le tronc commun pour tous en classe de première et les moyens *ad hoc* doivent être mis à disposition des établissements et abonder d'autant les DHG.

De la même manière, l'heure supplémentaire d'accompagnement personnalisé en mathématiques et en français pour les élèves de 6^e impacte également les DHG et les futurs emplois du temps, sans que cela n'apparaisse clairement dans les documents. Cela ajoute un paramètre supplémentaire de complexité qui consiste à annoncer que ces heures de DF et d'AP pourraient être réalisées par des professeurs des écoles.

En tout état de cause, la répartition des DHG dans les établissements est un casse-tête s'apparentant de plus en plus à la quadrature du cercle sans qu'il ne soit plus possible de disposer des marges de manœuvre suffisantes pour mettre en œuvre les choix pédagogiques tout comme pour permettre le fonctionnement serein des collectifs pédagogiques.

Le refus de prendre à leur juste mesure les défis éducatifs et pédagogiques, les carences du système en matière d'attractivité et de formation ne se concrétise par des réponses insatisfaisantes. Les moyens nécessaires à l'accompagnement des élèves qui en ont le plus besoin ne sont pas au rendez-vous.

Ainsi, de nombreux établissements icaunais voient leur DHG baisser suite à une nouvelle déprise démographique. De la même manière, des situations ont pu être évoquées lors des groupes de travail et CSAD. De ce fait, surtout dans les établissements de petite taille, cela va impacter le nombre de postes avec des pertes et un accroissement des postes partagés avec un enseignement sur 2 voire même 3 établissements et une augmentation du nombre d'élèves par classe. Certaines heures ont été redonnées depuis le groupe de travail à certains établissements, comme à A. Auxerre à Camus, D. Rochereau, Brienon sur Armançon, Pont- sur Yonne, St Valérien, Sens, Mallarmé, Toucy et Villeneuve sur Yonne. Ces heures restent souvent insuffisantes.

D'autres établissements attendent d'avoir des heures supplémentaires. L'Unsa continuera d'épauler tous les établissements de notre département pour les DHG et les postes qui en découleront dans les mois qui viennent. Une vigilance particulière doit être portée sur les deux cités scolaires, celles de Toucy et d'Avallon. En effet, la dotation globale horaire étant donnée pour l'ensemble de la cité scolaire, cela est parfois opaque et amène quelquefois des incohérences dans les postes. Par ailleurs, nous nous interrogeons sur la nouvelle organisation des UP2A, et dénonçons aujourd'hui encore le changement pour ce dispositif, avec une demande de prise en charge possible d'une partie des heures par les professeurs documentalistes. Cette évolution ne semble pas positive pour les élèves allophones et doit être anticipée.

En définitive, une nouvelle fois cette carte scolaire ignore la crise des moyens du second degré, déjà très affaibli par plusieurs années de suppressions de postes. Le seul élément positif des mesures concernant le second degré tient à la poursuite de la création de postes de CPE pour renforcer les moyens de la vie scolaire. C'est certes une bonne nouvelle, mais le rythme est encore bien insuffisant pour que les besoins effectifs soient couverts. Les principaux acteurs que sont les personnels et les élèves

n'ont aucune autre issue que de subir cette dégradation au détriment de leurs conditions de travail pour les premiers et d'apprentissage pour les seconds.

Par ailleurs, que dire de la fermeture du site de Bléneau. Après le collège de Bienvenu Martin, de ce site, à qui le tour ? Des rassemblements, une audience auprès des services de l'Education Nationale, une action « collège mort » ce mercredi, nos interventions lors des différentes instances dont celle d'aujourd'hui, rien ne semble pouvoir changer cette décision, le choix du Conseil Départemental est fait. Nous dénonçons cette politique financière pour notre département, qui amène des fermetures de collèges, entraînant des bascules de postes mais aussi des transferts d'élèves. Est-ce que la nouvelle sectorisation a été présentée aux familles, notamment pour les communes impactées ? L'Unsa ne peut que regretter et dénoncer ces changements pour nos élèves. Ainsi, quel sera l'impact pour ceux de Rogny les Sept Ecluses devant aller désormais à ST Fargeau ? Cette fermeture ne va-t-elle pas amener des familles à scolariser leur enfant dans un autre département limitrophe, augmentant encore la perte d'élèves pour l'Yonne ?

En outre, et pour terminer sur une note positive pour le 2nd degré, il est à noter l'ouverture de 2 Ulis dans notre département, une Ulis collège et une Ulis lycée, ce qui est positif et nécessaire.

Dans le 1^{er} degré, c'est une perte de 20 postes annoncées pour notre département, avec de nombreuses classes en REP. Même si le projet a pu évoluer, et permettre de réduire le nombre de fermetures et proposer une ouverture supplémentaire, l'Unsa regrette ce nombre trop important. L'Unsa souhaite souligner l'écoute, le dialogue qui s'opère lors des opérations de carte scolaire entre les organisations syndicales et le Dasen. Des groupes de travail et des audiences ont permis de préciser les situations et ainsi de modifier la carte scolaire avec 9 fermetures annulées et une ouverture actée en plus entre le groupe de travail du 20 janvier et le CDEN d'aujourd'hui.

Ce solde négatif ne permet pas l'amélioration nécessaire des conditions d'enseignement au-delà des limitations d'effectifs prévus en GS, CP et CE1. En effet, la mise à l'arrêt par l'exécutif du travail sur la structuration du tissu scolaire depuis 2017 empêche de réorienter les marges dégagées par la baisse démographique. Les écoles connaissent des besoins importants même s'ils sont moins visibles

immédiatement que les ouvertures et fermetures de classes : présence d'enseignants spécialisés pour répondre aux besoins éducatifs particuliers toujours plus prégnants, moyens de remplacement notamment pour la formation initiale et continue ou temps dévolu à la direction d'école. Sur ce point, l'effort engagé depuis deux ans pour améliorer les temps de décharge de direction est désormais mis à l'arrêt alors que le travail engagé est loin d'être achevé.

Depuis plusieurs années nous dénonçons aussi le choix de fragiliser les RASED en supprimant des postes alors qu'ils sont indispensables au fonctionnement des établissements et à l'accompagnement des élèves rencontrant de grandes difficultés scolaires. Il est temps de changer d'orientation pour répondre à la réalité des besoins des élèves des écoles. C'est le cas dans notre département.

Ainsi, deux postes RASED étaient envisagés en fermeture pour l'Yonne. Il en reste un. L'Unsa le redit aujourd'hui, aucun poste de RASED ne doit être supprimé dans notre département. Nous le soulignons à chaque instance, nous avons un besoin criant de ces collègues sur le terrain, avec des RASED souvent incomplets, voire inexistant, d'autant plus avec l'inclusion des élèves.

À l'heure de la préparation de la conférence nationale sur le handicap, il est urgent de mettre à plat le fonctionnement de l'École inclusive et de se donner les moyens de répondre effectivement et pleinement aux besoins tels qu'ils existent de façon criante. Cela nécessite de dépasser une politique purement comptable qui nie les difficultés de la communauté éducative et fragilise les personnels et les élèves. L'école inclusive, enjeu majeur de l'École, n'est abordée par l'exécutif que comme un slogan sans garantir les conditions d'un accès effectif et réel au droit à l'éducation tel qu'il est défini par la convention internationale des droits de l'enfant. Cette approche met en souffrance des personnels, des enfants et leur famille en n'offrant pas les réponses adaptées aux besoins des élèves. Et que dire des moyens mobilisés par l'employeur en matière de postes adaptés, de moyens mis à disposition pour les aménagements de postes nécessaires au maintien dans l'emploi des personnels en situation de handicap : ils sont indigents.

Dans la vision globale portée par l'UNSA Éducation, notre système est également gravement fragilisé par le sous-investissement des missions accomplies par les

personnels sociaux et de santé. Un grand plan de revalorisation et de recrutement pluri-annuel est nécessaire pour pouvoir donner enfin au service social les moyens d'accompagner les élèves de la maternelle au lycée aux côtés des personnels de santé. C'est une nécessité pour soutenir les équipes confrontées à d'immenses défis éducatifs. Mais, cette année encore le ministère n'en fait aucun cas. Par ailleurs, force est de constater que les professionnels de santé ne veulent plus venir travailler à l'Éducation nationale.

Là où il faudrait de la stabilité et une vision d'ensemble, le ministère va créer encore bien inutilement des tensions sans apporter de solution aux vrais problèmes de l'École. Un état critique a été atteint.

Pour l'Unsa Education, Aurélie Hadj Mohamed et Solange Silvan